

CHALLENGE ALPES VÉLO



Article 1. Organisation du Jeu

L'association « ALPES VÉLO », dont le siège social est situé 16 rue Bernard Moutardier à ÉVIAN-LES-BAINS (74), SIRET 52019677500032 est représentée par Pierre SALVIT, président. Cette association est l'organisatrice des épreuves suivantes :

- « LYON-GENÈVE Ultra Night Race », le 25 juin 2022, à Lyon (Rhône) www.lyongeneve.com
(tarif 75 € jusqu'au 1^{er} juin puis 105 €)
- La cycloportive " L'AINDINOISE", le 16 juillet 2022, à Culoz (Ain) www.cycloportive-laindinoise.fr
(tarif 38 € jusqu'au 30 juin puis 48 €) pour le parcours classique
(tarif 30 € jusqu'au 30 juin puis 38 €) pour le parcours express
- La cycloportive « LÉLEX - PAYS DE GEX », le 7 août 2022, à Lélex (Ain) www.tourdelain.com
(tarif 30 € avec maillot jusqu'au 15 juillet puis 35 € sans maillot)
(tarif 40 € avec maillot jusqu'au 15 juillet puis 45 € sans maillot)
(tarif 50 € avec maillot jusqu'au 15 juillet puis 55 € sans maillot)

Le Challenge ALPES VÉLO consiste à organiser, au terme de la dernière de ces trois épreuves, un tirage au sort, parmi les participants à une ou plusieurs épreuves, d'une dotation d'une valeur totale de 20.593 €.

Article 2. Objet du jeu

Le jeu est gratuit.

3 lots majeurs sont à gagner sur ce Challenge :

- Un voyage VIP pour 2 personnes en Australie pour vivre les Championnats du Monde de cyclisme sur route UCI, du 23 au 26 septembre 2022 soit 4 jours et 3 nuits en Australie. Vol et hébergement compris. Vous pourrez vivre de l'intérieur le dernier weekend de courses des Championnats du Monde Elite de cyclisme sur Route. Vous aurez accès aux services hospitalité officiels sur la ligne d'arrivée pendant trois jours de course. Les déplacements jusqu'aux aéroports et en Australie ne sont pas compris, ni les assurances personnelles des participants.
- 1 voiture Peugeot e-208 Style 100% électrique pendant 1 an, du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023, avec une utilisation maximale de 15.000 kilomètres sur les 12 mois.
- 1 machine à café Rocket Espresso, modèle Appartamento.

Ce challenge récompensera au hasard 3 participants à l'une ou aux épreuves suivantes :

- LYON-GENÈVE, chaque participant se voit attribuer 1 bulletin de participation au tirage au sort.
- L'AINDINOISE, chaque participant se voit attribuer 2 bulletins de participation au tirage au sort.
- LÉLEX - PAYS DE GEX, chaque participant se voit attribuer 3 bulletins de participation au tirage au sort.

- Bonus : tout participant aux 3 épreuves, se voit attribuer 1 bulletin de participation supplémentaire.

Par exemple :

	LYON-GENÈVE	L'AINDINOISE	LÉLEX - PAYS DE GEX	Bonus pour 3 épreuves	Nombre de bulletins dans l'urne
Monsieur OPI <i>Participe à Lyon-Genève et à l'Aindinoise</i>	1	2			3 chances de gagner
Madame OMI <i>Participe à Lyon-Genève, l'Aindinoise et à Lélex Pays de Gex</i>	1	2	3	1	7 chances de gagner

L'inscription à chaque épreuve s'effectue sur le site internet de chaque épreuve et selon le règlement particulier de chaque épreuve.

Article 3. Tirage au sort et désignation du gagnant

Le tirage au sort s'effectuera, sous contrôle d'huissier, le 7 août à LÉLEX, à l'issue de la cyclosportive LÉLEX-PAYS DE GEX. Le gagnant n'est pas tenu d'être physiquement présent au tirage au sort. Il sera informé de son gain par courrier recommandé envoyé à son adresse personnelle dans les 5 jours ouvrables.

Le vainqueur aura le choix entre l'un des 3 lots à gagner. Le deuxième entre les deux lots restants et le 3ème gagnera le dernier lot toujours en jeu.

Si le lauréat est mineur, c'est son représentant légal qui sera destinataire du lot.

Article 4. Conditions de participation

L'inscription à une ou plusieurs épreuves implique l'inscription au Challenge Alpes Vélo et l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le tirage au sort est ouvert à toute personne ayant :

- Validé son inscription à chaque épreuve et reçu la confirmation de participation de la part de l'organisateur. Toute participation sera considérée comme non valide si les informations mentionnées lors de l'inscription (certificat médical, licence, identité, qualité...) ne coïncident pas avec la personne ayant participé à l'épreuve.
- Respecté le règlement de chaque épreuve. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout participant n'ayant pas respecté le règlement d'une ou plusieurs épreuves.
- Tous les inscrits aux différentes épreuves devront obligatoirement retirer leur dossard pour être éligible au tirage au sort. Toute personne inscrite à une épreuve et ne se présentant pas à la remise des dossards ne pourra avoir les points attribués à cette épreuve.

Ne sont pas autorisées à participer au tirage au sort, toute personne ayant collaboré à l'organisation du tirage, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées ainsi que toutes les personnes ayant bénéficié d'une invitation gratuite.

Article 5. Publication du nom du gagnant

Le gagnant accepte que son nom et prénom ainsi que les photos de la remise du lot soient publiées sur les sites internet ainsi que sur les réseaux sociaux des épreuves organisées par ALPES VÉLO, sans limitation de durée et sans rémunération ou indemnisation autre que le lot gagné.

Article 6. Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Conformément à la « loi informatique et libertés » N° 78-17 du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : ALPES VÉLO, 3 boulevard Kennedy, 01000 BOURG-EN-BRESSE.

Article 7. Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre de cette dotation est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du règlement de la (ou des) épreuves auxquelles il a participé, et de remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

Article 8. Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la dotation devait être modifiée, écourtée ou annulée. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement de chaque épreuve, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 9. Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : ALPES VÉLO, 3 boulevard Kennedy, 01000 BOURG-EN-BRESSE.

Aucune contestation ne sera prise en compte 8 jours après le tirage au sort.

Article 10. Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de l'Huissier de Justice.

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable jusqu'au terme du jeu à l'adresse suivante : ALPES VÉLO, 3 boulevard Kennedy, 01000 BOURG-EN-BRESSE.

Le règlement est aussi consultable sur le site www.alpesvelo.com

Une copie du règlement sera envoyée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à l'adresse suivante : contact@alpesvelo.com